

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 932

26 – DRÔME

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Jugement d'ouverture

Date : 9 juillet 2025.

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.

437 280 266 RCS Romans.

CADOX.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Activité : création et diffusion, achat et revente de tous articles en plastique, et notamment articles et accessoires pour l'automobile à destination principalement des centres automobiles. la conception, la fabrication, l'achat et la vente de stickers, la conception, la fabrication, l'achat et la vente de tous articles de décoration et objets publicitaires, le concept et la réalisation d'événementiel et l'animation des lieux de vente par la création et la pose de décorations provisoires, le covering et l'embellissement de tous objets, la promotion et la vente par internet et par tous réseaux commerciaux et réseaux de distribution, ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance. et d'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation..

Adresse : rue Jean Charcot, Zone Industrielle, 26100 Romans-sur-Isère.

Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 4 juillet 2025, désignant liquidateur Maître Serrano Philippe 350 avenue Victor Hugo 26000 Valence. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.